

Addenda – Plan d'aménagement spécial abrégé pour la récupération des bois affectés par un feu applicable en 2023-2024

Région 08 – Abitibi-Témiscamingue
Unité d'aménagement 084-51
Feu 297

Le 18 juin 2024

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Photographies de la page couverture :

Fonds : Jasmin Michaud

De gauche à droite : Batistin Bour, Alain Thibault, Jean-François Bourdon et Hugo Tremblay

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN : 978-2-550-98384-2 (PDF)

Table des matières

Introduction.....	1
6. Destination des bois à récupérer.....	2
9. Estimation de l'aide financière maximale	2
Formulaire – Signatures professionnelles et administratives	2
Annexe 2 – Calcul détaillé de l'aide financière	4

Introduction

Le présent addenda modifie le plan d'aménagement spécial de récupération des bois affectés par le feu 297 de l'unité d'aménagement (UA) 084-51. Les modifications concernent le tableau 7 sur la répartition du volume provenant de ce plan spécial entre les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement. Des modifications ont aussi été effectuées à la section 9 concernant l'aide financière allouée pour la récolte et le transport des bois touchés par le feu. L'annexe 2 a d'ailleurs été ajoutée pour présenter le calcul détaillé de l'aide financière admissible par zone de tarification et par titulaire d'une garantie d'approvisionnement.

Seules les parties modifiées constituent cet addenda.

6. Destination des bois à récupérer

Les volumes à récupérer sont destinés aux usines qui apparaissent dans le tableau suivant.

Tableau 1 – Répartition du volume provenant du plan d'aménagement spécial entre les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement et le marché libre

Bénéficiaire	Volume net (m ³)			
	SEPM ¹	BOU ²	PEU ³	Total
PF Résolu Canada inc. (Senneterre) (34)	278 450	0	0	278 450
Interfor \ Corporation EACOM Timber (Val-d'Or) (32)	84 000	0	0	84 000
Forex Amos inc. (OSB) (442)	0	0	21 650	21 650
Sans preneur	0	18 550	0	18 550
Bureau de mise en marché des bois (599)	74 450	5 550	2 050	82 050
Total	436 900	24 100	23 700	484 700

¹ Sapins, épinettes, pins gris et mélèzes

² Bouleaux

³ Peupliers

Les volumes sont arrondis à la cinquantaine près.

9. Estimation de l'aide financière maximale

L'aide financière maximale estimée pour ce plan d'aménagement spécial est évaluée en fonction des volumes récoltés admissibles. L'ensemble des bois à récupérer dans le cadre de ce plan spécial se situent dans la zone de tarification 864.

On prévoit, pour la saison 2023-2024, la récolte de 283 704 m³ admissibles à de l'aide financière. L'aide financière de base et l'aide supplémentaire représentent respectivement 2 968 000 \$ et 236 000 \$ pour un montant total de 3 204 000 \$.

Le détail du calcul de l'aide financière est présenté à l'annexe 2.

Formulaire – Signatures professionnelles et administratives

Le formulaire est disponible à la page suivante.

PLAN D'AMÉNAGEMENT SPÉCIAL

Région/Unité d'aménagement :	08 / 084-51
Année financière :	2023-2024
Type de perturbation :	Feu 297
Version (plan ou addenda) :	Addenda

Responsabilité professionnelle

Le présent plan d'aménagement spécial (qui ne concerne pas les prescriptions sylvicoles, lesquelles sont signées individuellement) a été réalisé sous ma responsabilité professionnelle à partir de toute l'information pertinente disponible à ce jour et dans le respect des lois et des règlements en vigueur.

Signature :  2024-06-18
Date

Toma Guillemette, ing.f., M. Sc.

Les ingénieurs forestiers suivants ont contribué à son élaboration pour les travaux cités ci-dessous :

Signature :  2024-06-18
Date

Valérie Pellerin, ing.f.
Responsable de la planification forestière et de la destination des bois

Note sur la signature administrative

En vertu du décret sur la Décision concernant la délégation de pouvoirs en application de l'article 368 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier du 17 octobre 2017, la signature administrative du sous-ministre associé aux Opérations régionales est requise pour les cas suivants :

- dépassement des possibilités forestières;
- attribution d'une aide financière de l'année de référence associée à ce PAS;
- le plan d'aménagement spécial n'a pas été soumis au processus de consultation publique.

Responsabilité administrative

Approbation du plan d'aménagement spécial par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Signature :  2024-06-19
Date

Pascal Simard, directeur DGFO

ET

Signature :  2024-08-12
Date

Martin Breault, sous-ministre associé aux Opérations régionales

Annexe 2 – Calcul détaillé de l'aide financière

Tableau A – Calcul de l'aide de base maximale applicable

Titulaire	Essence	Volume ⁵ total (m ³ net)	Volume admissible à l'aide (m ³ net)	Zone de tarification	Taux ⁶ d'aide (\$/m ³)	Total ⁷ (\$)
PF Résolu Canada inc. (Senneterre) (34)	SEP ¹	274 750	178 054	864	10,76	1 915 900
Interfor \ Corporation EACOM Timber (Val-d'Or) (32)	SEP	84 000	84 000	864	10,76	903 800
14969499 Canada inc. (Amos OSB) – Arbec (442)	PEU ²	21 650	21 650	864	6,85	148 300
Sans destination (999)	BOU ³	18 550	0	864	6,85	0
BMMB (599)	SEPM ⁴	74 450	0	864	0	0
BMMB (599)	BOU	5 550	0	864	0	0
BMMB (599)	PEU	2 050	0	864	0	0
Total		481 000	283 704	864		2 968 000

¹ Sapins, épinettes et pins gris.

² Peupliers

³ Bouleaux

⁴ Sapins, épinettes, pins gris et mélèzes.

⁵ Pour les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement : volume total par groupes d'essences ou par essences des secteurs où des volumes sont admissibles à de l'aide financière et, pour les enchères (Bureau de mise en marché des bois), ceux où certaines essences sont à taux minimal.

⁶ Taux 2023-2024 d'aide financière à la récolte des bois brûlés du Bureau de mise en marché des bois (mise à jour au 21 juillet 2023).

⁷ Arrondi à la centaine près.

Tableau B – Calcul de l'aide supplémentaire maximale applicable au transport des bois

Bénéficiaire de l'aide	Volume SEPM (m³)	Taux d'aide (\$/m³)	Montant d'aide ¹ (\$)
Interfor \ Corporation EACOM Timber (Val-d'Or) (32)	84 000	2,81	236 000
Total			236 000

¹ Les montants sont arrondis à la centaine près.

Tableau C – Calcul de l'aide totale maximale applicable

Bénéficiaire de l'aide	Catégorie d'aide	Montant d'aide ¹ (\$)
PF Résolu Canada inc. (Senneterre) (34)	Aide de base	1 915 900
Interfor \ Corporation EACOM Timber (Val-d'Or) (32)	Aide de base	903 800
Interfor \ Corporation EACOM Timber (Val-d'Or) (32)	Aide supplémentaire	236 000
14969499 Canada inc. (Amos OSB) – Arbec (442)	Aide de base	148 300
Total		3 204 000

¹ Les montants sont arrondis à la centaine près.

